

C'EST À DIRE

Télé-Misère

La Télévision romande informe bien, mais force est de constater son insuffisance dans le domaine culturel.

Par Jean-Bernard Vuilleme

Voici deux extraits de la 10^{me} thèse du document «15 thèses pour une politique suisse du théâtre». Elaboré en 1985 par le Centre suisse de l'Institut international du Théâtre, ce document affirme: «(...) la télévision ne respecte pas le mandat culturel explicite qu'elle a reçu. (...) Sauf dans le domaine du divertissement, elle ne prend plus aujourd'hui que très rarement le risque de réaliser des productions internes. Par contre, elle achète de plus en plus n'importe quel feuilleton ou n'importe quel programme au lieu de promouvoir et de former ses propres auteurs et ses propres professionnels».

Il faut avoir eu affaire aux fantomatiques ronds de cuir du département Divertissement et Fiction de la Télévision suisse romande pour prendre conscience du bien-fondé d'un tel constat. Alors que cette télévision remplit bien sa mission dans le domaine de l'information, force est de constater son insuffisance dans le domaine culturel. Elle ne prend que de temps en temps et donne de moins en moins: «Rôle de profiteur permanent, voire de parasite», assène la 10^{me} thèse susmentionnée.

L'idée qu'il ne s'agirait que d'une question d'argent ne saurait convaincre. Une expérience personnelle me suffit pour l'affirmer, car elle est plus révélatrice qu'une longue enquête journalistique. Ce qui manque avant tout, c'est la curiosité et l'ouverture d'esprit. Le goût du risque. Un brin de passion et de spontanéité. Les voilà, par exemple, à la recherche de livres qui pourraient faire l'objet d'une adaptation cinématographique. Ils entrent en possession d'un manuscrit dont tous les lecteurs remarquent spontanément qu'il pourrait donner lieu à un solide scénario et à un bon film. Ce manuscrit est enregistré et transmis au comité de lecture du département Fiction, trois mois avant la parution du livre. Il s'écoule une année et un trimestre et vous restez sans nouvelles. Vos appels téléphoniques restent vains: il est plus difficile d'atteindre Mme Ariane Heyraud au dé-

partement Fiction que M. René Felber au Département des affaires étrangères. Il y a aussi le cas de ce «chargé professionnel réalisateur» qui vous indique dans une lettre que la TSR est «toujours à la recherche de scénarios originaux et d'auteurs qui s'intéressent aux problèmes de l'écriture de scénarios», et propose de vous fournir de plus amples informations. Puisqu'il vous y invite, vous demandez. Mais plus d'une année après, vous avez cessé d'attendre ces informations...

Première conclusion: ces gens ont la flemme au lieu d'avoir la flamme. Ils jouent les importants au lieu d'être opportuns et présents et se comportent en fantômes insaisissables quand ils devraient nouer des dialogues et oser des choix.

Reste à savoir sur quelles données repose l'affirmation selon laquelle la télévision ne respecterait pas son «mandat culturel». Le fondement juridique de ce mandat figure dans l'article 4 de la Concession de la SSR. Cet article dit (alinéa 1) que «Dans l'ensemble les programmes doivent défendre et développer les valeurs culturelles du pays, contribuer à la formation spirituelle, morale, religieuse, civique ainsi qu'artistique du public, à la libre formation de son opinion et à son divertissement». Il existe un deuxième fondement implicite et coutumier et un troisième contenu dans les directives de programmes, sous le titre «Images directrices»: «La SSR encourage la libre création intellectuelle et culturelle afin de l'intégrer dans ses programmes». Une autre disposition (article 5 de la concession) garantit l'indépendance des médias radio et TV et limite justement les prétentions qui pourraient découler de l'article 4.

Plutôt qu'une loi rigide, j'y lis une invitation stimulante. Mais pour autant que j'en puisse juger, les excités du taux d'écoute succombent au farniente administratif dès qu'il s'agit de faire preuve d'un peu de créativité. La misère n'est pas toujours qu'une question d'argent.

J.-B. V.